

Octobre 2022

Flash info



AFFOUAGES 2023

Comme chaque année, la Commune propose à ses habitants une vente de bois.

Les personnes intéressées devront adresser leur inscription par mail à mairie@boussieres.fr ou auprès du secrétariat de la commune avant le **26 novembre 2022**. Toute inscription doit être accompagnée d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

L'affouage aura lieu sur la **parcelle n°25** (bois des Richets) **entre le 14 janvier et le 15 avril 2023 inclus**, sous réserve du passage de l'exploitant en décembre.

La taxe d'affouage a été fixée à **75 Euros** pour environ un lot d'environ **15 stères**.

Une réunion d'information et de répartition des lots par tirage au sort aura lieu le :

Mercredi 11 janvier 2023 à partir de 18h00 à la mairie.

Le paiement se fera le jour même par chèque à l'ordre du Trésor Public. Un règlement d'exploitation sera remis à chaque acquéreur.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- Nicolas JEANDOT au 06 98 88 51 87
- Sylvain SCEUR au 06 83 82 70 63



LOI MONTAGNE

(Décret n°2020-1264 du 16 octobre 2020 publié au JO le 18 octobre 2020)

Depuis 2021, du 01/11 au 31/03 de chaque année, tous les véhicules à quatre roues et plus devront être équipés de pneus hiver, à défaut, détenir des chaînes ou chaussettes à neige. Cela concerne certaines communes des massifs montagneux (Alpes, Corse, massif central, massif jurassien, Pyrénées, massif vosgien). Le département du Doubs ne fait donc pas exception à cette règle. Vous avez certainement remarqué la présence de nouveaux panneaux à la sortie de Boussières, en direction de Vorges-les-Pins.



Si vous disposez déjà de pneus estampillés « MS » (*), « M.S » ou « M+S » sans autres symboles, ils seront considérés comme pneus hiver **jusqu'au 31 mars 2024**.

Passé cette date, les pneus devront impérativement être dotés du logo représentant un flocon de neige dans une montagne à 3 pics, c'est à dire labélisés « 3PMSF ».

(*) : « M » et « S » sont des initiales anglaises de « MUD » et « SNOW » signifiant respectivement « BOUE » et « NEIGE ».

A compter du 1er novembre 2022, les réfractaires ou les imprévoyants seront redevables d'une amende de 135€.
Bonne route et restez prudent !



INFO DECHETTERIE

La déchetterie de Thoraise sera fermée du **7 novembre 2022 au 2 janvier 2023** (date de réouverture prévisionnelle).

Des travaux vont être engagés au niveau des bas de quai afin de sécuriser le site : des dégradations ont été décelées (trous, ornières, réseau d'eaux pluviales endommagé...) et doivent être réparées. Ainsi, une nouvelle couche de béton sera coulée sous les bennes, nécessitant une trentaine de jours de séchage. Les détenteurs d'un badge SYBERT peuvent accéder à l'ensemble des [15 autres déchetteries du territoire](#). Les plus proches étant celles de [Saint-Vit](#), [Byans-sur-Doubs](#) et [Besançon-Tilleroyes](#).
Merci pour votre compréhension



Mercredi 16 novembre

Réunion publique à la Maison des Loups à 20 h

Dimanche 20 novembre

Exposition artisanale de l'association Passion à la Maison des Loups de 10 h à 18 h - Buvette

Vendredi 23 décembre

Vin de Noël : La municipalité vous offre le vin chaud sur le parvis de la mairie à partir de 18 h

Vendredi 6 janvier

Vœux du maire à la Maison des Loups à 20 h

Samedi 29 janvier

Thé dansant des anciens à la Maison des Loups à partir de 15 h.

*Après 6 minutes de lecture le stress
diminue de 68% .
De combien diminuera le vôtre après la
lecture de ce Petit Loup ?
Bonne nuit à vous E. Fog*

Suivez toutes les actualités de la commune de Boussières sur notre page
Facebook : <https://www.facebook.com/MairiedeBoussieres/>

